

Paris,  
Le 22 janvier 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**LE GOUVERNEMENT LANCE LE CYCLE 2026 DES APPELS A PROJETS DE COMMUNICATION  
D'INTERET GENERAL**

**OUVERTURE DU PREMIER APPEL DEDIE A LA DYNAMISATION DES ZONES RURALES**

**Le Gouvernement lance le cycle 2026 des appels à projets de communication d'intérêt général, destiné à soutenir les associations et collectifs engagés au service de grandes priorités publiques.**

Quatre appels à projets seront déployés tout au long de l'année 2026. Les associations lauréates bénéficieront, pour leurs campagnes de communication, de créneaux de diffusion gratuits sur les antennes des sociétés publiques de radio et de télévision.

Fondées, d'une part, sur l'analyse des attentes des Français et sur les grandes orientations annoncées par le Premier Ministre les thématiques retenues pour 2026 sont :

- La **dynamisation des zones rurales** (janvier 2026) ;
- L'**accès aux soins** (mars 2026) ;
- La **santé mentale**, dans le cadre de la Grande cause nationale 2026 (juin 2026) ;
- La **citoyenneté et la résilience nationale** (octobre 2026).

**Ouverture des candidatures à l'appel à projets dédié à la dynamisation des zones rurales**

**Face aux enjeux d'attractivité et de vitalité des territoires ruraux**, l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années, dans une politique volontariste de réduction des fractures territoriales et de renforcement de l'accès aux services publics

Le plan **France Ruralités** porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires ou encore le dispositif **Culture et Ruralités** déployé en 2023 par le ministère de la Culture illustrent cette mobilisation en faveur des territoires.

Dans la continuité de ces engagements, le Service d'information du Gouvernement **ouvre ce 22 janvier un appel à projets visant à valoriser une campagne de communication portée par une association, un collectif ou un organisme à but non lucratif, mettant en lumière des initiatives locales à dimension culturelle, économique et/ou sociale.**

**Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 4 février 2026 sur la page dédiée du site [info.gouv](https://www.info.gouv.fr), [ici](#).**

## Un dispositif au cœur du partenariat entre l'Etat et la société civile

Le cycle 2025, initié en novembre 2024 et achevé en décembre 2025, a permis de soutenir plusieurs campagnes d'intérêt général grâce à des diffusions gratuites en télévision et en radio pour un montant total de plus d'un million d'euros, notamment :

- 588 000€ pour App'Elles, le dispositif de l'association Resonantes dédiée à l'accompagnement des femmes dans leurs démarches de justice ;
- 280 000€ pour l'action portée par l'association Walt, en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes ;
- 256 000€ pour la communication de Restau'Co relative à l'alimentation durable en restauration collective.

« Dans un contexte de sobriété et de rationalisation des moyens dévolus à la communication, promouvoir les dispositifs d'intérêt général passe plus que jamais par le collectif. Mettre en lumière l'action d'acteurs engagés de la société civile, proches des publics, ancrés dans les usages, grâce aux concours des sociétés publiques de radio et de télévision : c'est tout le sens de la communication intermédiée. », déclare Michaël Nathan, directeur du Service d'information du Gouvernement.

Ces appels à projets s'inscrivent dans le cadre de la [circulaire du 20 septembre 2010](#), relative aux concours des sociétés du secteur public de la communication audiovisuelle aux campagnes d'intérêt général faisant appel à la générosité publique, qui prévoit **d'agréer une campagne d'un organisme à but non lucratif, ouvrant droit à la diffusion gratuite de messages par les sociétés publiques de radio et de télévision**. Chaque année, ces appels à projets peuvent concerner la Grande Cause Nationale alors en cours, et plusieurs campagnes d'intérêt général en lien avec des politiques publiques.

## Modalités de participation

**Les appels à projets font tous l'objet d'un communiqué de presse officiel lors de leur lancement précisant la thématique ainsi que les dates limites de candidature.**

Seront éligibles toute campagne existante (et sous réserve de conditions détaillées dans le cadre d'une grille de sélection) déployée par un organisme à but non lucratif qui rentreront dans les thématiques annoncées.

Les soumissionnaires devront compléter leur dossier sur la [page dédiée du site info.gouv.fr](#) et faire parvenir leur dossier par email à l'adresse : [partenariats.sig@pm.gouv.fr](mailto:partenariats.sig@pm.gouv.fr)

**À propos du Service d'Information du Gouvernement :** Placé sous l'autorité du Premier ministre, le Service d'Information du Gouvernement (SIG) travaille à la mise en cohérence de la communication de l'Etat au service d'une meilleure information pour les usagers et d'une organisation plus efficace pour l'Etat.

Pour ce faire, le SIG remplit ses missions selon plusieurs axes :

- Il analyse l'évolution de l'opinion publique et le traitement médiatique de l'action gouvernementale ;
- Il informe le grand public de l'action du Premier ministre et du Gouvernement ;
- Il pilote et coordonne au niveau interministériel la communication gouvernementale sur le plan national et, en liaison avec les préfets et les ambassadeurs, de les déployer dans le cadre des services déconcentrés de l'Etat
- Il définit et développe les standards en matière de communication (marque Etat, accessibilité, design système de l'Etat, éco-communication, etc.)